

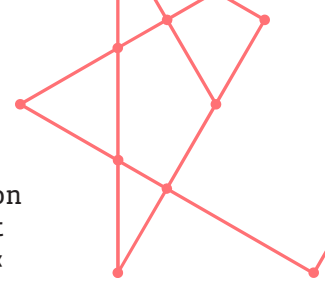
Press Release - 27/09/2017

UNE OPPORTUNITÉ À NE PAS MANQUER

Considérant le caractère horizontal et transversal de la stratégie « Digital Single Market » présentée par la Commission le 6 mai 2015 ainsi que l'importance du marché unique numérique pour l'ensemble de l'économie européenne, la FEDIL souhaite tout d'abord vivement saluer l'initiative de la Présidence estonienne, en collaboration avec le président du Conseil européen et la Commission européenne, d'élever au niveau des chefs d'État et de gouvernement, les discussions relatives à la mise en place d'un véritable marché intérieur numérique, en vue de permettre à l'Europe de rester à la pointe du progrès technologique et d'être, dans les années à venir, un chef de file au niveau mondial dans le domaine du numérique.

Dans ce contexte, la FEDIL accueille favorablement la publication par la Commission européenne d'une proposition de règlement sur la libre circulation des données non personnelles au sein de l'Union européenne. Compte tenu que notre économie vit actuellement une transformation vers une économie axée sur les données, ouvrant la voie à la révolution industrielle en cours, la suppression des obligations de localisation des données constitue une nécessité primordiale afin d'offrir aux entreprises européennes un environnement propice au développement de nouveaux modèles commerciaux et d'offres de produits innovants. Cette proposition de règlement marque une étape importante vers l'achèvement du marché intérieur européen, qui équivaut au marché des entreprises luxembourgeoises. En effet, ces entraves à la libre circulation des données, représentent des barrières artificielles dans un secteur numérique, qui par définition ne connaît pas de frontières. Etant donné que le succès de la transformation numérique de l'économie européenne et de la compétitivité globale de l'Union européenne dépend de la capacité des entreprises à transférer des données personnelles et non personnelles en toute sécurité tant à l'intérieur que par-delà nos frontières, la FEDIL soutient avec force la consécration du principe de la libre circulation de données et l'adoption rapide de cette proposition de règlement.

La digitalisation est une opportunité unique pour l'industrie européenne de se moderniser, de créer la prochaine génération de produits et services, d'optimiser les processus de production et de créer de nouveaux emplois. Le passage au numérique de l'industrie européenne étant dépendant du déploiement d'une infrastructure numérique de pointe, le développement de réseaux à haute capacité, tels que 5G, sont une condition préalable à l'évolution d'une économie numérique concurrentielle, à la facilitation des services publics modernes et à l'adoption d'innovantes solutions techniques telles que les véhicules autonomes, l'intelligence artificielle, l'informatique en nuage, l'analyse de gros volumes de données ou encore l'internet des objets. Dans ce



cadre, nous nous félicitons de la signature, le 18 juillet dernier, de la déclaration ministérielle sur le succès de la 5G pour l'Europe et nous soutenons également les objectifs énoncés par la Commission européenne dans sa communication « Société du Gigabit ». Afin de tirer profit de tous les avantages sociaux et économiques potentiels liés au dividende numérique et de jouer un rôle chef de file dans les chaînes de valeur et les technologies clés du passage au numérique des entreprises, la FEDIL met en exergue la nécessité de développer des investissements publics et privés dans toutes les technologies disponibles qui favoriseront les réseaux à très grande capacité, tout en permettant différents modèles d'investissement, ainsi qu'une collaboration intensifiée entre les États membres et les acteurs du secteur pour identifier et allouer les fréquences du spectre, permettant l'exploitation effective de la 5G.

En vue d'exploiter au maximum le potentiel de l'économie des données, il est essentiel de faire face à un des défis majeur lié au passage au numérique des entreprises, à savoir combler l'écart entre compétences et emplois dans le numérique au sein de l'Union européenne. Le manque d'expertise pour déployer la révolution numérique ainsi qu'un système éducatif inadapté sont les plus grandes faiblesses de l'écosystème européen. Tout en encourageant la « nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe » présentée par la Commission en juin 2016 ainsi que les multiples initiatives du gouvernement luxembourgeois, telles que la stratégie « Digital4Education » ou la « Digital Skills and Jobs Coalition Lëtzebuerg », la FEDIL estime qu'il est tout d'abord nécessaire d'investir davantage dans l'éducation initiale pour fournir aux futures travailleurs les compétences requises pour pouvoir évoluer avec le progrès technologique. Les programmes d'études devraient inclure l'augmentation du capital intellectuel à travers des matières STEM (science, technologie, ingénierie, mathématiques), ainsi que l'amélioration des compétences humaines et sociales par l'apprentissage en équipe, la communication ainsi que la conception et la réalisation de projets divers (soft skills). Les programmes d'études devraient également intégrer, sur base d'un recours plus large à des enseignants détachés par les milieux économiques et industriels, l'utilisation et la maîtrise des outils informatiques à tous les niveaux d'éducation et promouvoir l'apprentissage et les stages obligatoires en entreprise pour tous les élèves. Finalement, afin d'intégrer toutes les générations dans un environnement de travail de plus en plus automatisé et numérisé, il sera capital d'assurer la formation continue tout au long de la vie en orientant les entreprises et les travailleurs vers les formations continues appropriées et adaptées à la vitesse croissante des développements technologiques.

L'administration en ligne permet de soutenir et d'accélérer les procédures administratives, d'améliorer la qualité des services et d'accroître l'efficacité interne du secteur public. Les services publics numériques allègent substantiellement les charges administratives pesant sur les entreprises et les citoyens en rendant leurs interactions avec les pouvoirs publics plus rapides, plus efficaces, plus pratiques, plus transparentes et moins coûteuses. Suivant le plan d'action européen 2016-2020 pour l'administration en ligne, et soutenant des initiatives tel que le portail numérique unique, la FEDIL est d'avis qu'en tant qu'élément clé du succès du marché unique, le passage au numérique de l'administration, se basant sur des principes fondamentaux, tels que le numérique par défaut, le principe d'« une fois pour toutes », l'ouverture et la transparence, le transfrontière et l'interopérabilité par défaut, doit être accéléré, notamment en multipliant les services offerts en ligne et les formulaires intelligents, en encourageant la facturation électronique en général et dans les marchés publics en particulier, en soutenant l'utilisation de registres de marchés et de systèmes de signature électronique interopérables ainsi qu'en garantissant l'interopérabilité transfrontalière des services publics par l'adoption de systèmes européens d'identification électronique et des

We are the Voice of Luxembourg's Industry

services de confiance pour les transactions électroniques.

